

BULLETIN D'INSCRIPTION ADULTE SAISON 2018-2019

Adresse de correspondance

G.V. Le Teich
Chez Annie PERROT
56 allée des Bouvreuils
33470 LE TEICH



Renouvellement

N° de licence

.....

Nouvel(le) adhérent

COURS PILATES

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LE TEICH

Association loi 1901 affiliée à la F.F.E.P.G.V. – Agrément J.S. n°33S02061
Adresse : 26 allée des Douves – 33470 GUJAN MESTRAS - Tél. : 06.80.20.20.80
Lieu d'activité : DOJO de la Plaine des sports – LE TEICH

Site : <http://gymnastique-volontaire-le-teich.fr>

Courriel : gyleteich@yahoo.com

VOS COORDONNEES

	<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Mme	
Nom			Prénom
Adresse			
Complément			
Code Postal		Ville	
N° téléphone		N° portable	
Date de Naissance			

ADRESSE MAIL EN MAJUSCULES (Obligatoire pour l'envoi de votre licence)

--

CHOIX DES ACTIVITES (Cocher le/les cours de votre choix)

MARDI	<input type="radio"/> 17 H à 18 H
JEUDI	<input type="radio"/> 14 H 30 à 15 H 30
MERCREDI	<input type="radio"/> 10 H 15 à 11 h 15

COTISATION

PILATES SEUL	2 COURS PILATES	Supplément pour 1 cours Pilates si déjà adhérent Gym	Assurance complémentaire IA Sport + (10,79 €) Option non obligatoire	Non Résident Commune	Net à payer
170.00 €	265,00 €	95.00 €		Supplément de 10,00 € €

Licence comprise dans la cotisation : 22 € + 4.30 de part départementale CODEP

Règlement à l'ordre de « Gymnastique Volontaire Le Teich »

Mode de Règlement

Par chèque

en espèces

En 1 fois

En 3 fois

Résident le Teich (70-50-50) Hors commune (80-50-50)

SUITE AU VERSO

REGLEMENT INTERIEUR

- Votre dossier doit être complet au plus tard fin Octobre.
- Je m'engage à respecter le règlement intérieur à l'inscription. Tout manquement au respect de ces règles peut entraîner l'exclusion définitive de l'association sans remboursement.
- L'inscription est définitive et ne donne lieu à remboursement que sur présentation d'un certificat médical pour une inaptitude de 6 mois minimum. Tout trimestre commencé est dû.
- Chaussures propres à usage unique pour les cours de Gymnastique.
- La consommation d'alcool est formellement interdite dans les locaux sportifs.
- Serviette ou paréo obligatoire pour les tapis.
- Pas d'enfant dans la salle pendant les cours Adultes.
- Chaque adhérent doit ranger le matériel utilisé à la fin des cours.
- Paiement possible en 3 chèques à remettre lors de l'inscription. Encaissements fin Septembre, fin Janvier et fin Avril. Paiement en espèces en une seule fois à l'inscription.
- A la demande de la Mairie, il faut utiliser en priorité les Parkings de la Plaine des Sports.
- Pour le bien-être de tous les adhérents et le respect de l'animatrice, nous vous demandons d'éviter les conversations prolongées pendant les cours.
- Chaque adhérent devra nous remettre un Certificat Médical (valable 3 ans) ou le Volet du questionnaire Santé remis lors de l'inscription et destiné à l'Association.
- J'autorise l'association à la diffusion de mon image prise en collectivité au cours des séances G.V., manifestations et repas organisés par la section.

oui

non

- J'accepte de recevoir des informations liées à l'association sur l'adresse courriel que j'ai complétée au recto.

oui

non

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Date :

Signature précédée de la mention **« lu et approuvé »**